



DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2024

Rapporteur : Jean-Yves BRUN

DÉLIBÉRATION
Séance plénière du 24 juin 2024

Le conseil économique, social et environnemental régional, sous la présidence de Pierre ALLORANT,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date du 11 et 12 juin 2024,

Vu l'avis du Bureau en date du 17 juin 2024,

Vu la désignation de Madame Maria PEREZ, secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Yves BRUN, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité.

Vote :

Pour : 86

Contre : 0

Abstentions : 10

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Pierre ALLORANT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Allorant', with a long horizontal flourish underneath.

L'Exécutif régional présente la Décision Modificative n°1 pour 2024 qui s'inscrit dans les mêmes incertitudes que celles connues lors du vote du BP 2024, en particulier sur les financements attribués par l'État. La principale ressource, la fraction de TVA nationale redistribuée aux Régions, est, depuis deux ans, surestimée dans la loi de Finances, ce que le CESER et le Conseil régional avaient déjà relevé en fin d'année dernière. Chaque année, cela entraîne un remboursement du trop perçu. Pour 2024, la Région a décidé d'en ajuster la prévision budgétaire à la baisse dès cette première DM (13 M€), afin de limiter un remboursement important en 2025. Le CESER appuie cette décision prudentielle.

La DM1 reprend par ailleurs le résultat de l'exercice 2023, à hauteur de 2,108 M€ en recette de fonctionnement.

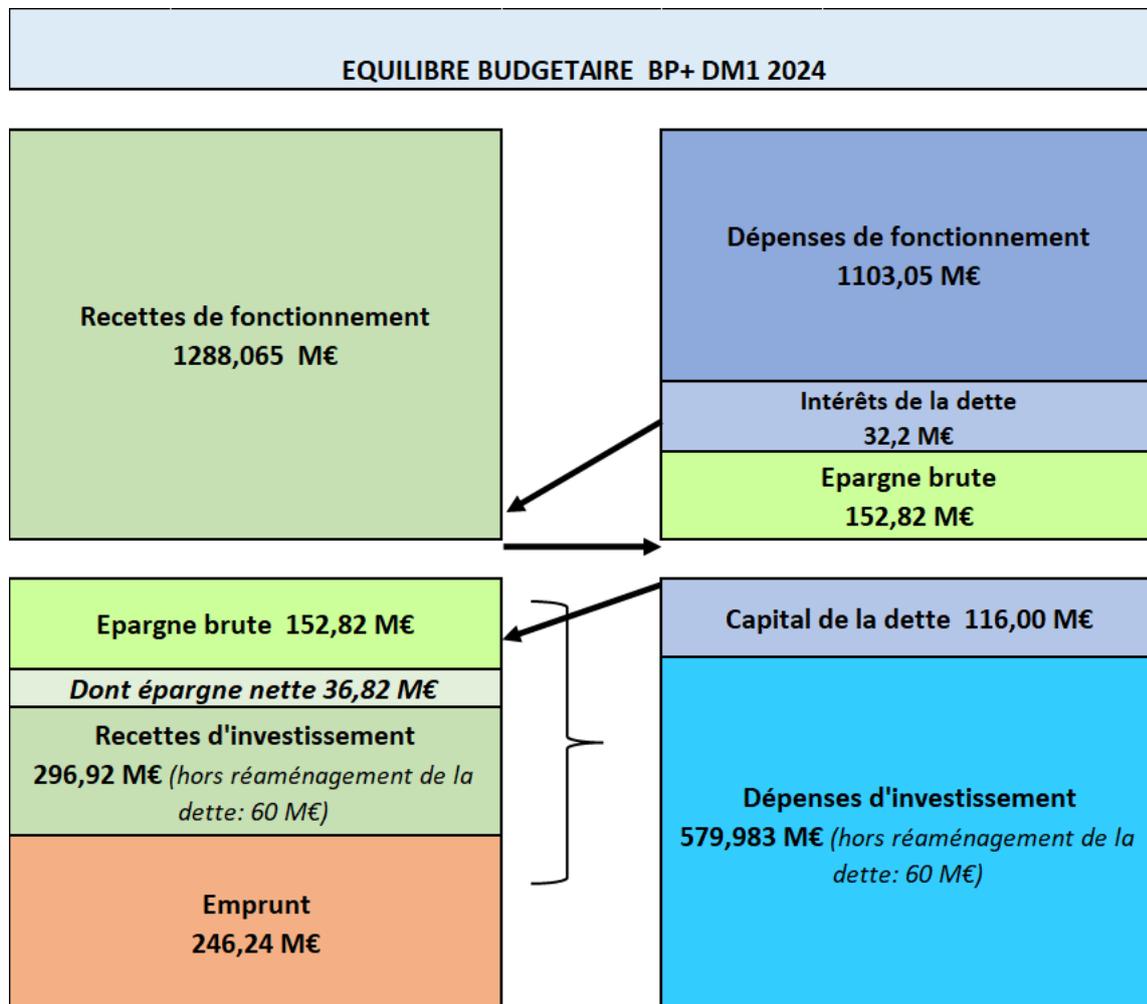
Au total, elle porte sur 35,2 M€ de crédits en dépenses et en recettes.

Les crédits de paiement proposés au vote augmentent de 1,9 % par rapport au BP 2024, dont + 3,5 % en fonctionnement et – 0,4 % en investissement.

EQUILIBRE DE LA DM1 POUR 2024

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	38 165 366	18 074 366
<i>dont reprise de l'exercice antérieur</i>		<i>2 108 366</i>
Investissement	- 2 945 000	17 146 000
<i>dont emprunt</i>		<i>- 16 760 000</i>
Total BP 2024	35 220 366	35 220 366

Cette DM confirme et amplifie les perspectives de diminution structurelle des niveaux d'épargne de la collectivité, et de l'impact sur le niveau de la capacité de désendettement de la Région, indicateur de suivi clé de la mandature.



	BP+DM(S) 2023	BP 2024	DM1 2024	BP+DM1 2024	Evol (BP+DM1)/BP 2024
INTERVENTIONS REGIONALES	1 350 513 900	1 331 963 400	20 673 163	1 352 636 563	1,6%
I	523 041 400	520 616 700	4 055 000	524 671 700	0,8%
F	827 472 500	811 346 700	16 618 163	827 964 863	2,0%
ECONOMIE-EMPLOI	220 081 000	185 780 000	11 635 000	197 415 000	6,3%
I	143 284 000	131 120 000	10 108 000	141 228 000	7,7%
F	76 797 000	54 660 000	1 527 000	56 187 000	2,8%
ECONOMIE	83 004 000	54 798 000	6 940 000	61 738 000	12,7%
Total investissement	56 050 000	32 200 000	6 300 000	38 500 000	19,6%
I Région	55 050 000	30 000 000		30 000 000	0,0%
Fonds européens	1 000 000	2 200 000	6 300 000	8 500 000	286,4%
Total fonctionnement	26 954 000	22 598 000	640 000	23 238 000	2,8%
F Région	26 224 000	21 698 000	640 000	22 338 000	2,9%
Fonds européens	730 000	900 000		900 000	0,0%
AGRICULTURE ET FORETS	100 129 000	91 550 000	5 125 000	96 675 000	5,6%
Total investissement	65 984 000	74 000 000	4 500 000	78 500 000	6,1%
I Région	9 000 000	14 000 000	4 500 000	18 500 000	32,1%
Fonds européens	56 984 000	60 000 000		60 000 000	0,0%
Total fonctionnement	34 145 000	17 550 000	625 000	18 175 000	3,6%
F Région	8 180 000	6 550 000	625 000	7 175 000	9,5%
Fonds européens	25 965 000	11 000 000		11 000 000	0,0%
TOURISME	11 253 000	14 032 000	- 1 930 000	12 102 000	-13,8%
Total investissement	5 450 000	8 720 000	- 2 192 000	6 528 000	-25,1%
I Région	4 350 000	3 720 000	1 008 000	4 728 000	27,1%
Fonds européens	1 100 000	5 000 000	- 3 200 000	1 800 000	-64,0%
Total fonctionnement	5 803 000	5 312 000	262 000	5 574 000	4,9%
F Région	5 753 000	5 312 000	262 000	5 574 000	4,9%
Fonds européens	50 000			-	
RECHERCHE	25 695 000	25 400 000	1 500 000	26 900 000	5,9%
Total investissement	15 800 000	16 200 000	1 500 000	17 700 000	9,3%
I Région	15 800 000	15 500 000		15 500 000	0,0%
Fonds européens	-	700 000	1 500 000	2 200 000	214,3%
Total fonctionnement	9 895 000	9 200 000	-	9 200 000	0,0%
F Région	8 895 000	7 300 000		7 300 000	0,0%
Fonds européens	1 000 000	1 900 000		1 900 000	0,0%
EDUCATION-FORMATION	468 056 900	442 897 700	10 902 163	453 799 863	2,5%
I	155 068 400	136 163 700	- 1 269 000	134 894 700	-0,9%
F	312 988 500	306 734 000	12 171 163	318 905 163	4,0%
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	192 610 000	176 104 000	- 4 000 000	172 104 000	-2,3%
I	120 000 000	104 000 000	- 4 000 000	100 000 000	-3,8%
F	72 610 000	72 104 000		72 104 000	0,0%
APPRENTISSAGE	21 172 400	18 701 400	217 163	18 918 563	1,2%
I	14 482 400	12 091 400	2 731 000	14 822 400	22,6%
F	6 690 000	6 610 000	- 2 513 837	4 096 163	-38,0%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	12 598 500	9 723 000	-	9 723 000	0,0%
I	9 840 000	7 223 000		7 223 000	0,0%
F	2 758 500	2 500 000		2 500 000	0,0%
ORIENTATION	3 450 000	3 320 000	-	3 320 000	0,0%
I	-			-	
Total fonctionnement	3 450 000	3 320 000	-	3 320 000	0,0%
F Région	3 380 000	3 320 000		3 320 000	0,0%
Fonds européens	70 000			-	
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	169 126 000	1 646 300	-	1 646 300	0,0%
I	3 046 000	1 646 300		1 646 300	0,0%
Total fonctionnement	166 080 000	160 200 000	10 900 000	171 100 000	6,8%
F Région	160 080 000	151 500 000	6 100 000	157 600 000	4,0%
Fonds européens	6 000 000	8 700 000	4 800 000	13 500 000	55,2%
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	69 100 000	73 203 000	3 785 000	76 988 000	5,2%
I	7 700 000	11 203 000		11 203 000	0,0%
F	61 400 000	62 000 000	3 785 000	65 785 000	6,1%

	BP+DM(S) 2023	BP 2024	DM1 2024	BP+DM1 2024	Evol (BP+DM1)/BP 2024
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	620 447 000	658 855 000	400 000	659 255 000	0,1%
I	213 414 000	240 189 000	- 2 100 000	238 089 000	-0,9%
F	407 033 000	418 666 000	2 500 000	421 166 000	0,6%
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	73 130 000	74 515 000	- 4 000 000	70 515 000	-5,4%
Total investissement	67 800 000	67 620 000	- 4 000 000	63 620 000	-5,9%
Invt Région	67 000 000	67 000 000	- 4 000 000	63 000 000	-6,0%
Fonds européens	800 000	620 000	-	620 000	0,0%
Total fonctionnement	5 330 000	6 895 000	-	6 895 000	0,0%
Fct Région	5 330 000	6 395 000	-	6 395 000	0,0%
Fonds européens	-	500 000	-	500 000	0,0%
NUMERIQUE	11 138 000	9 723 000	4 600 000	14 323 000	47,3%
Total investissement	6 000 000	4 023 000	4 600 000	8 623 000	114,3%
Invt Région	1 500 000	1 423 000	-	1 423 000	0,0%
Fonds européens	4 500 000	2 600 000	4 600 000	7 200 000	176,9%
Total fonctionnement	5 138 000	5 700 000	-	5 700 000	0,0%
Fct Région	4 038 000	4 100 000	-	4 100 000	0,0%
Fonds européens	1 100 000	1 600 000	-	1 600 000	0,0%
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	20 301 000	24 561 000	5 800 000	30 361 000	23,6%
Total investissement	9 303 000	13 950 000	3 300 000	17 250 000	23,7%
Invt Région	7 603 000	7 820 000	-	7 820 000	0,0%
Fonds européens	1 700 000	6 130 000	3 300 000	9 430 000	53,8%
Total fonctionnement	10 998 000	10 611 000	2 500 000	13 111 000	23,6%
Fct Région	9 698 000	9 611 000	-	9 611 000	0,0%
Fonds européens	1 300 000	1 000 000	2 500 000	3 500 000	250,0%
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	514 198 000	548 696 000	- 6 000 000	542 696 000	-1,1%
I	130 161 000	153 496 000	- 6 000 000	147 496 000	-3,9%
Fonds européens	-	950 000	-	950 000	0,0%
F	384 037 000	394 250 000	-	394 250 000	0,0%
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	1 680 000	1 360 000	-	1 360 000	0,0%
I	150 000	150 000	-	150 000	0,0%
F	1 530 000	1 210 000	-	1 210 000	0,0%
VIE SOCIALE	41 929 000	44 430 700	- 2 264 000	42 166 700	-5,1%
I	11 275 000	13 144 000	- 2 684 000	10 460 000	-20,4%
F	30 654 000	31 286 700	420 000	31 706 700	1,3%
CITOYENNETE ET EGALITE	1 692 000	1 476 700	716 000	2 192 700	48,5%
I	456 000	354 000	716 000	1 070 000	202,3%
F	1 236 000	1 122 700	-	1 122 700	0,0%
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	30 860 000	35 075 000	- 3 600 000	31 475 000	-10,3%
I	6 782 000	10 300 000	- 3 600 000	6 700 000	-35,0%
F	24 078 000	24 775 000	-	24 775 000	0,0%
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	9 377 000	7 879 000	620 000	8 499 000	7,9%
I	4 037 000	2 490 000	200 000	2 690 000	8,0%
F	5 340 000	5 389 000	420 000	5 809 000	7,8%
RESSOURCES	501 151 482	524 049 000	14 547 203	538 596 203	2,8%
I	210 436 500	238 312 000	- 7 000 000	231 312 000	-2,9%
F	290 714 982	285 737 000	21 547 203	307 284 203	7,5%
MOYENS GENERAUX	58 243 500	51 456 000	- 5 611 000	45 845 000	-10,9%
I	30 255 500	22 222 000	- 7 000 000	15 222 000	-31,5%
F	27 988 000	29 234 000	1 389 000	30 623 000	4,8%
FINANCES	190 663 982	251 093 000	8 428 203	259 521 203	3,4%
I	115 856 000	176 090 000	-	176 090 000	0,0%
dont capital de la dette	85 856 000	116 000 000	-	116 000 000	0,0%
dont autres mouvements budgétaires	-	-	-	-	-
dont réaménagement de la dette	30 000 000	60 000 000	-	60 000 000	0,0%
F	74 807 982	75 003 000	8 428 203	83 431 203	11,2%
RESSOURCES HUMAINES	164 684 000	169 500 000	1 730 000	171 230 000	1,0%
I	-	-	-	-	-
F	164 684 000	169 500 000	1 730 000	171 230 000	1,0%
EUROPE	87 560 000	52 000 000	10 000 000	62 000 000	19,2%
I	64 325 000	40 000 000	-	40 000 000	0,0%
F	23 235 000	12 000 000	10 000 000	22 000 000	83,3%
				0	
				0	
TOTAL BUDGET REGIONAL	1 851 665 382	1 856 012 400	35 220 366	1 891 232 766	1,9%
I	733 477 900	758 928 700	- 2 945 000	755 983 700	-0,4%
F	1 118 187 482	1 097 083 700	38 165 366	1 135 249 066	3,5%
TOTAL BUDGET HORS REA DETTE	1 821 665 382	1 796 012 400	35 220 366	1 831 232 766	2,0%
I	703 477 900	698 928 700	- 2 945 000	695 983 700	-0,4%
F	1 118 187 482	1 097 083 700	38 165 366	1 135 249 066	3,5%
TOTAL BUDGET HORS REA DETTE ET PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES	1 631 806 382	1 640 212 400	5 420 366	1 645 632 766	0,3%
I	573 068 900	580 728 700	- 15 445 000	565 283 700	-2,7%
F	1 058 737 482	1 059 483 700	20 865 366	1 080 349 066	2,0%

LES OBSERVATIONS ET ENJEUX IDENTIFIES PAR LE CESER SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°1

BLOC 1 : ECONOMIE - EMPLOI

Economie

Lors de la présentation du BP 2024, le CESER avait alerté l'exécutif régional sur la forte baisse de ce budget et d'une grande probabilité d'avoir à le réabonder en cours d'année. Cette DM en est la traduction, avec notamment la revalorisation des crédits de fonctionnement.

Si le CESER note avec satisfaction l'abondement de l'AP Renforcement des capacités de production des entreprises, qui pourrait traduire le dynamisme à venir de l'activité économique, il regrette que ce soit au détriment des projets d'innovation.

Agriculture et forêts

Le CESER prend acte de l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 4,5 M€ en dépenses et en recettes pour le paiement de l'avance dotations aux jeunes agriculteurs (DJA), permettant de payer les dossiers concernés

Recherche

Le CESER note que la Région mobilise 1,5 M€ supplémentaires issus des Fonds européens pour le soutien à la Recherche.

Le CESER salue la volonté de développer des conventions triennales avec les clusters et les pôles de compétitivité pour leur donner une meilleure visibilité.

Le CESER note avec satisfaction la recherche accrue de financements européens sur un certain nombre de dossiers, qui permettront d'augmenter la capacité d'autofinancement de la collectivité.

pour l'année 2024 et rattraper le retard pris en 2023. Le délai d'instruction des dossiers peut apparaître comme trop long pour les exploitants dont la situation économique est souvent tendue.

BLOC 2 : EDUCATION - FORMATION

Education et patrimoine éducatif

Le CESER acte la diminution de 4 M€ du budget d'investissement en lien avec le décalage de certaines opérations. Parmi celles-ci figure la mise en accessibilité des lycées, ce que le CESER regrette compte tenu de l'urgence à mener à bien cette mise aux normes.

Si le CESER note la volonté de l'exécutif de mieux maîtriser globalement son programme

pluriannuel d'investissement, dont les lycées sont une partie importante, de nouvelles majorations d'AP sont proposées pour un montant global de 3,89 M€.

Le CESER acte le remboursement pour partie par l'assureur des travaux engagés dans certains lycées par suite des intempéries de 2022. Le solde sera versé en 2025.

Apprentissage

A la demande des Régions, l'arrêté du 20 janvier 2022 avait permis jusqu'à présent de reporter les dépenses de fonctionnement non engagées la section d'investissement. En effet, les deux enveloppes versées par France Compétences avaient été initialement mal calibrées, les besoins des CFA s'exprimant principalement en investissement, dès lors que les coûts-contrats ne seront pas fortement revus à la baisse.

La Région a utilisé cette faculté depuis 2022, ce qui se traduit à nouveau dans cette DM par l'inscription de 2,731 M€ de CP en investissement.

Enseignement supérieur

Les évolutions d'AP mentionnées sont la traduction de la signature de l'avenant au CPER 2021-2027 adopté en octobre 2023 et sur lequel le CESER s'est déjà exprimé. A cet égard,

Formation professionnelle et continue

La signature du PACTE régional d'investissement dans les compétences 2024-2027, le 22 mars 2024, pour un montant de 138,9 M€ fera de 2024 une année de transition du fait de l'optimisation des crédits PACTE

Formations sanitaires et sociales

Pour les formations sanitaires et sociales, sont prévus +3,785 M€ de CP en fonctionnement et +120 000 euros en recettes en fonctionnement.

Il faut relever en outre une réévaluation de 3 AP pour financer l'équipement et la

Or, par courrier du 16 mai 2024, la Ministre du Travail a annoncé une baisse globale de l'enveloppe de fonctionnement versée aux régions. Pour la Région Centre Val de Loire, il s'agit d'une perte de recette de 2,514 M€. Si la Région souhaite maintenir sa forte implication sur la modernisation des plateaux techniques notamment, elle devra désormais le faire en partie sur ses ressources propres. Cela interroge directement la capacité de la Région à maintenir un niveau d'intervention adéquat dans ces conditions alors que l'essor de l'apprentissage était une priorité nationale.

il faut souligner la diminution de l'enveloppe de 5,4 M€ pour le réaménagement des locaux de la faculté de Droit Economie et Gestion à Orléans du fait du retard du projet Madeleine.

2023. Le CESER regrette que ce nouveau PACTE soit plus contraignant et moins ouvert à la possibilité de développer des mesures innovantes.

modernisation des établissements pour près de 12 M€.

De par le fort taux d'abandon en cours de formation et de par l'arrêt prématuré d'exercice de jeunes professionnels, la Région se retrouve contrainte de surabonder ses capacités d'accueil.

BLOC 3 : MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES

Equilibre et solidarité territoriale

Une diminution de 4 M€ de crédits est proposée en investissement, afin de s'adapter aux besoins réels de mandatemments 2024, pour

ce qui concerne les Contrats Régionaux de Solidarités Territoriales.

Transition écologique et biodiversité

Cette partie de DM est équilibrée, du fait d'ajustements de projets financés par les fonds européens : financement de l'efficacité énergétique, soutien aux filières ENr, tri et recyclage des déchets, action « Loire continuités écologiques », etc.

Transports et mobilités durables

Cette DM est concentrée sur deux reports de projets d'investissement dont l'un a attiré l'attention du CESER : le décalage du démarrage du projet de développement du fret ferroviaire entre Les Aubrais et Pithiviers-Engenville n'est-il pas une opportunité pour adapter cette ligne au transport de voyageurs, dans le contexte du projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) de l'Orléanais qui se doit de bénéficier aussi pleinement aux territoires ruraux du Loiret ?

Par ailleurs, il s'agit d'augmenter de 3 M€ l'AP relative à la capitalisation de la SEM AREC. Le CESER, par son engagement dans l'AREC, garde une attention forte aux modalités de déploiement de cette agence et de ses sociétés liées.

Ce programme budgétaire est fortement contributeur à l'équilibre global de cette DM, par l'arrivée de nouvelles recettes de fonctionnement (3,66 M€) et d'investissement (16,1 M€), ce qui donne l'occasion de mettre en exergue la gestion interrégionale dynamique de cessions et d'acquisitions de rames d'occasion, avec la Normandie, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, notamment.

BLOC 4 : VIE SOCIALE

Citoyenneté et égalité

Le soutien en trésorerie, apporté au CRIJ, semble approprié. Le CESER appelle à ce que l'ensemble des membres du Comité des

Financeurs du CRIJ accompagnent la Région, dans ce soutien.

Culture et patrimoine culturel

Cette partie de DM est marquée par un report des travaux sur le Domaine régional de

Chaumont-sur-Loire (-3,6 M€ de crédits de paiements sur 2024).

Sports et patrimoine sportif

Une rallonge budgétaire de 620 000 € est proposée pour trois actions spécifiques (aide aux licences sportives, accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques à Châteauroux et travaux complémentaires dans les locaux du

CREPS). Le CESER appelle l'ensemble des acteurs publics à se mobiliser pour favoriser durablement la pratique sportive, vecteur d'un mieux-être global, et donc de dépenses de santé moins importantes.

BLOC 5 : RESSOURCES

Finances

Au titre des dépenses, comme évoqué dans l'avis sur le CA 2023, la Région doit rembourser 3,5 M€ de recettes de TVA indûment perçues, en raison d'une surestimation de cette ressource nationale dans le budget de l'État.

Le CESER attire par ailleurs l'attention de la Région sur les perspectives à venir d'une

Ressources humaines

Le budget des Ressources Humaines intègre des recrutements supplémentaires au sein de la collectivité, ainsi que des mesures sociales et de pouvoir d'achat à destination des agents. Les créations de poste proposées sont en partie financées par des redéploiements.

hausse des créances irrécouvrables pour les aides versées aux entreprises, compte tenu du contexte économique actuellement défavorable. Le CESER invite la Région à engager un processus de suivi des entreprises accompagnées, afin de maximiser les chances de réussite de leur développement.

Le CESER note la volonté affichée par la collectivité d'évaluer et de réinterroger au fil de l'eau, l'adéquation des effectifs aux besoins liés au déploiements des politiques.

En 2022, le ratio des dépenses de personnel de notre Région était inférieur à la moyenne des autres Régions.

CONCLUSION

Comme le CESER l'a exprimé depuis 2022, nous arrivons désormais à une période de tension forte des finances des collectivités territoriales, en général, et des Régions, en particulier. La Région Centre-Val de Loire n'échappe pas à cette situation avec des niveaux d'épargne brute et d'épargne nette qui deviennent très sensibles.

Cette décision modificative traduit bien ces tensions, en particulier en fonctionnement. D'un côté, les dépenses incontournables connaissent une progression supérieure à l'inflation. De l'autre côté, la Région dépend de recettes venant de l'État, souvent surestimées, et qui peuvent mettre en difficulté l'équilibre budgétaire de la collectivité. Ces éléments peuvent être l'occasion pour la Région de mener une réflexion sur les potentiels doublons liés aux compétences partagées et de revisiter l'ensemble des dispositifs qu'elle met en œuvre.

S'il est pertinent de travailler sur le rythme de réalisation des dépenses d'investissement afin de limiter le recours à l'emprunt, il est avant tout urgent de reconstituer une épargne suffisante pour assumer la montée en puissance de la charge de la dette et conserver un niveau d'autofinancement des investissements indispensables aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux du territoire régional.

Le CESER insiste de nouveau sur la nécessité de passer désormais aux choix adaptés à la situation, tant du côté de l'État que du côté du Conseil régional.

A l'échelle nationale, le CESER souhaite que l'État prenne enfin conscience des difficultés de financements des collectivités territoriales et en particulier des Régions. Il s'inscrit dans l'appel de Régions de France pour un « new deal ferroviaire », axe fondamental de la réussite de la transition écologique ainsi que pour une meilleure répartition de la fiscalité nationale.

A l'échelle régionale, le CESER suggère de transformer ces préoccupations conjoncturelles en réorientations structurelles et appelle de ses vœux des choix plus structurants visibles dès le rapport d'orientations budgétaires pour 2025.

La dimension stratégique de la collectivité régionale et son statut de collectivité créatrice d'avenir est une opportunité à saisir pour refonder ses priorités d'actions.

RATIOS ET INDICATEURS SUIVIS PAR LE CESER

Les indicateurs et ratios budgétaires après la DM1 pour 2024 :

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP+DM1 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 204 835 200	1 253 443 000	1 269 991 000	1 288 065 366
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 017 737 700	1 065 354 500	1 064 883 700	1 103 049 066
EPARGNE DE GESTION	187 097 500	188 088 500	205 107 300	185 016 300
intérêts de la dette	8 350 000,00	20 000 000,00	32 200 000,00	32 200 000,00
EPARGNE BRUTE	178 747 500	168 088 500	172 907 300	152 816 300
Remboursement en capital de la dette	52 200 000	85 800 000	116 000 000	116 000 000
EPARGNE NETTE	126 547 500	82 288 500	56 907 300	36 816 300
EMPRUNT	368 700 000	247 000 000	263 000 000	246 240 000
TAUX D'EPARGNE BRUTE	15%	13%	14%	12%

Capacité de désendettement dette réglementaire	5,07	6,88	6,88	7,79
capacité de désendettement dette avec crédits baux	6,69	8,12	8,07	9,13

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 24 JUIN 2024

Avis sur la Décision Modificative n°1 au Budget 2024

Intervention de Mme Patricia LAUPIN

Au nom du Groupe FO

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Rapporteur, cher(e)s collègues,

Le Groupe FO note que la Décision Modificative n°1, qui nous est annoncée comme la seule de l'année 2024, porte le montant global du budget 2024 à un peu plus d'1 Milliard 891 millions d'euros tant en recettes qu'en dépenses.

Le résultat de l'exercice 2023 est repris pour 2,108 Millions d'Euros en recette de fonctionnement.

Le Groupe FO s'inscrit totalement dans les observations et questions émises dans le projet d'avis du Rapporteur de notre assemblée, nous n'aborderons donc pas dans le détail toutes les politiques.

Comme le souligne l'avis, nous abordons cette décision modificative dans le même climat d'incertitude que lors de la présentation du Budget en fin d'année 2023. Nous pouvons même dire que l'incertitude a monté de plusieurs crans depuis la dissolution de l'Assemblée Nationale le 9 juin dernier.

Dans ce contexte, il est à craindre que la situation économique se dégrade fortement dans les mois qui viennent et que les recettes, en particulier celles issues de la TVA, subissent un nouveau coup de frein.

Nous saluons donc la prudence de la Région qui a d'ores et déjà décidé de réduire de 13 M€ les produits au titre de la TVA.

Mais réduire les recettes fragilise l'équilibre du budget de la collectivité, c'est pourquoi nous marquons ici notre inquiétude pour la suite de cet exercice budgétaire.

Pour conclure, nous partageons entièrement les conclusions de l'avis de notre assemblée et en particulier sur la nécessité de mener une réflexion sur les potentiels doublons liés aux compétences partagées et de revisiter l'ensemble des dispositifs que la région met en œuvre.

Le Groupe FO votera favorablement pour l'avis présenté.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 24 JUIN 2024

Avis du CESER relatif à la décision modificative n° 1 pour 2024

Intervention de Monsieur Hubert JOUOT

Au nom du groupe : URAF Centre-Val de Loire

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

J'interviens au nom de l'Union Régionale des Associations Familiales Centre-Val de Loire.

Tout en observant le contexte difficile que traversaient en 2023 les budgets des collectivités territoriales et des Régions, la Région a conclu le rapport sur ses comptes administratifs 2023 en indiquant que la gestion maîtrisée qu'elle a menée, permet des résultats appréciables avec une capacité de désendettement en deça des trajectoires budgétaires lui servant de guide.

Dans le projet de DM 1, la Région prend acte du renforcement des contraintes qui pèsent sur son budget ; elle enregistre ainsi une diminution de 13 M€ des recettes au titre de la TVA.

Afin de maintenir l'équilibre de son budget, la Région a fait le choix de resserrer ses dépenses d'investissement. Elle conforte néanmoins ses priorités établies lors de l'élaboration du budget 2024, et elle réaffirme sa volonté de maîtriser sa trajectoire budgétaire en limitant l'emprunt 2024.

Depuis plusieurs années, la politique d'investissement de la Région est particulièrement ambitieuse, mais elle fait appel à des ressources qu'elle ne réussit pas à financer par ses recettes et qui la contraignent à recourir à l'emprunt

Aussi, dans le contexte économique actuel, il importe de ralentir le rythme des dépenses et surtout d'identifier les opérations prioritaires dont il conviendrait qu'elles soient traitées comme des projets, c'est à dire avec des jalons calendaires et un coût prévisionnel précisément déterminé au lancement du projet.

Nous voterons l'avis.

GROUPE ENTREPRISES et INDEPENDANTS

.....GEI.....

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 24 JUIN 2024

Avis du CESER relatif à : CA

Intervention de Madame SCIOU

Au nom du groupe ENTREPRISES ET INDEPENDANTS GEI:

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,
Mon intervention s'effectue au nom du GEI GROUPE ENTREPRISES ET INDEPENDANTS..

Au nom des Entreprises, je tiens à exprimer notre satisfaction quant aux politiques économiques mises en place par le Conseil Régional. Les initiatives prises en faveur du développement économique de notre région, notamment les dispositifs d'aide aux entreprises et les programmes de soutien à l'innovation, sont à saluer. Elles témoignent de la volonté de promouvoir un environnement favorable à la croissance et à la compétitivité de nos entreprises locales.

Nous reconnaissons les efforts déployés pour adapter les aides et les soutiens aux besoins variés des entreprises, surtout en cette période marquée par des défis économiques inédits. Les mesures visant à encourager l'innovation, la transition numérique et la formation professionnelle sont autant de leviers essentiels pour renforcer la résilience et la pérennité de notre tissu économique.

Cependant, nous ne pouvons ignorer l'effet ciseau financier imminent qui pourrait menacer ces avancées. D'un côté, les ressources publiques sont sous pression croissante, rendant la pérennité des dispositifs d'aide incertaine. De l'autre, les besoins des entreprises évoluent rapidement, nécessitant une adaptabilité et une réactivité constantes de la part des politiques publiques. Il est crucial d'anticiper et de gérer cet équilibre délicat pour éviter que les efforts déployés ne soient compromis par un manque de financement ou une inadéquation des aides disponibles.

Par ailleurs, la multitude de dispositifs existants, bien qu'elle offre une large palette de possibilités, peut également constituer une difficulté pour les entreprises, notamment les PME et TPE, souvent démunies face à la complexité administrative. Il est essentiel de renforcer la communication et l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches afin de maximiser l'accès aux aides et d'assurer une utilisation optimale des ressources disponibles.

Nous souhaitons également souligner l'importance de la pérennité des acteurs économiques soutenus par ces politiques. Il est fondamental de s'assurer que les entreprises bénéficiaires puissent non seulement surmonter les défis actuels mais également se projeter dans une croissance durable. Cela passe par une évaluation

régulière de l'impact des aides et une adaptation continue des dispositifs pour répondre efficacement aux besoins évolutifs du marché.





SEANCE PLENIERE DU CESER DU 24 JUIN 2024

Avis du CESER relatif au compte administratif 2023 et la DM n°1 pour 2024

Intervention de Madame CARATY-QUIQUET Marie-Christine

Au nom du groupe CFE-CGC

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président(e), chers collègues,

Le compte administratif que nous a présenté le Conseil Régional appelle de la part de la CFE-CGC les observations suivantes :

La CFE-CGC a, depuis de nombreuses années, averti que les recettes TVA étaient surévaluées. Ce qui s'avère exact en 2023. Dépendre des recettes de TVA est une vraie problématique.

La CFE-CGC se pose également des questions sur l'intervention de la Région sur des sujets qui ne sont pas forcément de sa compétence directe. Nous posons comme exemple le Gérontopôle : Est-ce vraiment une compétence régionale ou est-ce plutôt départemental ? Dans des circonstances économiques favorables, la question ne se poserait pas mais en période d'endettement de la Région, les dépenses doivent être pesées et mesurées.

La CFE-CGC aimerait également savoir, après environ deux ans de fonctionnement, si un audit est prévu sur l'activité et le coût du GIP Pro Santé . Il en est de même du domaine de Chaumont pour lequel la Région investit des sommes relativement importantes.

En ce qui concerne la DM n°1, il apparaît que le Conseil Régional prend la mesure des difficultés à avoir des recettes stables. Il faut souligner malheureusement une baisse de 4 000 000 euros sur les CRST.

La CFE-CGC est pleinement d'accord avec le CESER quand celui-ci énonce, je cite ,

« Cette DM confirme et amplifie les perspectives de diminution structurelle des niveaux d'épargne de la collectivité, et de l'impact sur le niveau de la capacité de désendettement de la Région, indicateur de suivi clé de la mandature. »

La CFE-CGC regrette également que la Région ait pris la décision de baisser l'investissement concernant les lycées.

La mise aux normes de ceux-ci est une priorité : nous y avons nos enfants.

Enfin la CFE-CGC suit les conclusions du CESER sur la nécessité de passer désormais aux choix adaptés à la situation, tant du côté de l'État que du côté du Conseil régional.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 24 JUIN 2024

Avis du CESER sur la décision budgétaire 1

Intervention de Madame Valérie Lemaire

Au nom du groupe : CGT

Monsieur le Vice-président en charge des finances, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

La CGT se félicite que le CESER reconnaisse l'instabilité des ressources de TVA.

La ressource d'une taxe n'est pas dynamique. Elle subit toutes les crises (pandémiques, économiques, financières) et elle n'est pas garantie quand les pouvoirs publics ont besoin de leviers d'action lors de ces crises.

Cette décision budgétaire modificative, d'un montant de 35.220.366 euros en recettes et en dépenses a comme priorité :

- L'économie
- Les transports
- La décarbonation
- Le soutien au pouvoir d'achat
- Le soutien aux activités culturelles et sportives.

Sur l'économie, nous nous interrogeons toujours sur l'efficacité du soutien de fonds publics aux clusters et aux pôles de compétitivité qui devraient trouver, pour l'investissement, la recherche et leur développement, des soutiens bancaires favorables, notamment auprès de la Banque des Territoires ou de la BPI.

Sur les transports, la CGT n'est pas favorable à différer des projets d'investissement tel la rénovation fret de la ligne Les Aubrais-Pithiviers-Engenville. Quant à l'engagement sur l'étude pour la réouverture de la ligne Loches-Châteauroux, on ne voit pas la concrétisation dans cette modification budgétaire !

La CGT reste donc très attentive et soutien l'association « Urgence CCLT », qui attend de voir l'inscription de l'engagement budgétaire. Le CESER serait bien avisé d'adhérer à cette association comme il a adhéré et porté de grands projets d'infrastructures qui ont bien évolué comme le POLT ou Interconnexion TGV SUD.

Les transports collectifs répondent le mieux au projet de décarbonation cher à l'exécutif régional.

Le soutien au pouvoir d'achat des familles et le soutien à la jeunesse passe pour une orientation rapide vers la gratuité des transport REMI.

Enfin la CGT se réjouit du soutien financier au CRIJ.

Chaque DM fait état des remises gratuites (159.051,90€) et des admissions en non-valeur (904.336,24€). L'avis propose un meilleur suivi des aides octroyées par la région. Nous y sommes favorables comme nous sommes favorables à l'avis de la Banque de France sur les dossiers comme par le passé et une conditionnalité claire en termes d'emplois, de respect environnemental, d'égalité femmes/hommes suivie par une commission où serait représenté le CESER.

La CGT s'abstiendra sur cet avis.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 24 JUIN 2024

Avis du CESER relatif au Compte Administratif 2023 et à la Décision Modificative n°1 - 2024

Intervention de Madame Martine FLACHER

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur Général du Budget, Cher(e)s collègues, Mesdames, Messieurs.

La CFDT tient à souligner la qualité des avis présentés, complets et détaillés. Le Compte Administratif 2023 révèle une exécution budgétaire stable, permettant une amélioration notable de la capacité de désendettement de la Région. La CFDT salue également le taux de réalisation élevé du budget 2023. Ce CA met en évidence les priorités budgétaires régionales, des investissements significatifs dans les infrastructures de santé, les transports et la transition écologique et ce dans un contexte économique préoccupant.

Nos observations :

- **Focus sur la section de fonctionnement :**

Si cette section montre une gestion prudente, les compétences partagées entre la Région, l'État et autres collectivités posent plusieurs défis administratifs et financiers. Les tensions budgétaires doivent trouver des solutions potentielles à court terme pour garantir une meilleure qualité de service aux citoyens de notre Région.

- **Economie-Emploi :**

Les orientations budgétaires sont déclinées autour de politiques de soutien économique et social. La multiplicité des dispositifs, le manque de suivi et la difficulté à mesurer les résultats à long terme rendent indispensable une évaluation pérenne pour améliorer ces dispositifs et garantir qu'ils répondent aux besoins des entreprises et aux attentes sociétales.

- **Formation :**

Au motif que nous sommes dans une période proche du plein emploi, des faibles taux de remplissage des formations sont constatés. Pour la CFDT, des besoins existent pourtant et des demandeurs d'emploi sont encore en instance d'insertion. Une adaptation des recrutements et des modalités pédagogiques à ce public en difficulté serait nécessaire.

Pour les CFA, la Région est chargée de gérer deux enveloppes provenant de France Compétences : une pour compléter les coûts des contrats et l'autre pour une aide aux investissements. La Région joue un rôle clé dans l'aide aux investissements des CFA. La répartition équitable des fonds reste problématique, car les cofinancements à 50% des projets sont une obligation, avantageant les CFA qui ont les moyens d'utiliser ces cofinancements et désavantagent les autres. Ce sont en réalité, les grosses structures qui en bénéficient.

Financées et développées par la Région, les formations sociales et sanitaires sont primordiales en raison de la situation sanitaire de notre Région. Des problèmes subsistent en particulier concernant la qualité de la formation et de l'encadrement de l'alternance. Des enquêtes auprès de la population étudiante, font ressortir de l'insatisfaction lors des périodes de formation en milieu professionnel. Des situations de violences révélées qui sont souvent à l'origine de problèmes de santé et de ruptures de parcours. Pour la CFDT, dans la perspective d'une bonne utilisation des budgets dédiés à la formation, une politique qualité conditionnant les financements devrait être menée auprès des établissements de formation également responsables de l'alternance.

- **Transports :**

La Région alloue une part significative de son budget à la politique des transports. La soutenabilité financière des initiatives régionales s'avère critique surtout en période de contraintes budgétaires. Des préoccupations voient le jour quant à l'efficacité de la mise en œuvre des projets et la gestion des fonds. Une évaluation du matériel roulant par un inventaire régulier doit être mise à la disposition de tous les acteurs, comme déjà demandé par la CFDT. Pour la CFDT, la Région doit s'engager à assurer la transparence dans la gestion des fonds publics de ce secteur.

- **Accès aux soins :**

Hors champ de sa compétence la Région continue à mettre l'accent sur plusieurs axes pour améliorer l'offre de soins. Un budget conséquent est alloué aux structures d'exercice regroupé en particulier envers le GIP PRO SANTE. Si les résultats sont encourageants, les objectifs ne sont pas atteints. Une évaluation des actions de cette structure devient indispensable pour définir les perspectives. Il s'agit également d'une demande déjà formulée par la CFDT. La CFDT salue le partenariat signé avec l'association « médecins solidaires » pour la création de 5 centres de santé sur le territoire. Nous demandons que des précisions soient données sur le fonctionnement de cette association.

Contexte de la décision modificative :

Il s'agit principalement d'un ajustement budgétaire des prévisions des recettes et de la gestion des dépenses obligatoires. La variabilité et la dépendance aux recettes fiscales posent un problème lorsqu'elles sont réduites, c'est par exemple la situation rencontrée pour la TVA. La conciliation des intérêts divergents et les problèmes de recouvrement peuvent compliquer la prise de décision. Cette DM reflète ces tensions. La maîtrise des coûts et la recherche d'économies deviennent ainsi inévitables pour la Région.

La CFDT votera l'avis.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr